DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 66 Subvention d'investissement (150.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH pour l'aménagement de deux studios de danse à la Cité Bonnier (20e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Cité Bonnier est un ensemble HBM situé dans le 20e arrondissement au 140 rue de Ménilmontant, abritant 376 logements. Construite en 1925, elle présente un important aspect patrimonial. En prise avec des problématiques sécuritaires et de mésusages très sensibles et importantes, la Cité Bonnier a fait l'objet en 2016 d'une réflexion partagée par Paris Habitat et la Mairie du 20e sur la nécessité d'entreprendre une réhabilitation, en lien avec une large concertation menée avec les habitants.

Dans ce cadre, l'expertise de la DAC a été sollicitée sur l'installation d'activités artistiques et culturelles au sein de certains espaces. Parmi les différentes propositions formulées par la Ville, Paris Habitat a retenu d'intégrer à son programme l'aménagement de 2 studios de danse, de 66m² et 71m², dans deux passages voûtés de la Cité.

Pour tenir compte des recommandations techniques de la Direction des affaires culturelles ainsi que des demandes de la Commission du Vieux Paris de vitrer les façades sous voûtes pour conserver au maximum l'aspect patrimonial du lieu, certaines dépenses ont été ajoutées au projet initial, qui avait fait l'objet d'un premier soutien de la Ville de Paris en 2018 dans la dynamique de l'Arc de l'innovation. Afin de permettre la pratique de la danse dans de bonnes conditions, un soutien complémentaire est proposé pour participer à l'aménagement des deux studios (parquet de danse, centrales de traitement d'air, vitrages thermiques…).

L'ouverture à horizon 2025 de deux nouveaux studios de danse au cœur de la Cité Bonnier contribuera à répondre au besoin, accru depuis la crise sanitaire, de lieux de création chorégraphique sur le territoire parisien tout en favorisant les liens entre équipes artistiques et habitants.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce projet d'investissement, je vous propose d'attribuer à Paris Habitat – OPH une subvention d'un montant total de 150. 000 euros pour la réalisation de deux studios de danse sous les voûtes des bâtiments B

et C au sein de la Cité Bonnier (20e). Cette subvention pourra être complétée au cours des prochaines années en fonction du programme de travaux déterminé conjointement avec le bailleur social.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les conventions jointes à cette délibération.

La Maire de Paris

2022 DAC 66 Subvention d'investissement (150.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH pour l'aménagement de deux studios de danse à la Cité Bonnier (20e).

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec Paris Habitat - OPH la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention d'équipement au titre de 2022, attribuée à Paris Habitat – OPH, ayant son siège au 21 rue Claude Bernard 75005 Paris, est fixée à 150.000 euros. Paris Asso : 183484/ 2022_10534.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution de cette subvention d'investissement dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 150.000 euros, sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2022 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.